

Section internationale espagnol

Tests d'entrée en 6ème

La Section internationale espagnol est un parcours scolaire particulier qui commence au CE2 à l'école Michelet et se termine au Lycée Saint-Sernin par l'obtention du Baccalauréat option Internationale.

Ce double diplôme permet aux lauréats d'acquérir une véritable culture espagnole et s'ils le souhaitent, de poursuivre leurs études dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur espagnol.

La section est financée pour une large part par le gouvernement espagnol, qui détache des professeurs à l'école, au collège et au lycée.

Le collège Michelet possède de manière exceptionnelle une double section internationale espagnol par niveau, ainsi un élève n'ayant pas fait d'espagnol à l'école primaire peut aussi intégrer la section en 6^{ème}, s'il remplit les conditions.

Les élèves de la section auront, tout au long de leur scolarité au collège, 6 heures de cours de langue et de civilisation espagnole par semaine, dispensés par des professeurs espagnols et français. Ils participeront au moins à un échange avec l'Espagne.

Ils commenceront la seconde langue qui sera obligatoirement l'anglais en classe de 5^{ème}.

Sélection des élèves

La section étant limitée à 50 élèves, une procédure de sélection a été mise en place.

L'admission dans la section est ainsi subordonnée à l'étude du dossier de l'élève et aux résultats qu'il aura obtenu aux tests d'espagnol et de français pour le niveau avancé (25 élèves), de français seulement pour le niveau débutant (25 élèves).

Pour s'inscrire, le candidat doit donc déposer son dossier d'inscription complet dans le délai imparti puis réussir les tests d'admission.

Dates

Les dates à prendre en compte dans le processus d'admission :

La date de la réunion d'information, la date limite de dépôt des dossiers de candidature et la date des épreuves sont publiées sur le site internet du collège : <https://michelet.college.haute-garonne.fr/>

Le Collège informe tous les candidats de la procédure et leur envoie la convocation aux épreuves à leur domicile.

En quoi consistent les tests d'admission ?

Deux cas de figure :

1. Groupe 1 avec espagnol
Epreuve en français (écrit et oral)
Epreuve en espagnol (écrit et oral)
2. Groupe 2 sans espagnol
Epreuve en français (écrit et oral)

Espagnol			
Ecrit (45 points)	Compétence linguistique	20 questions à choix multiple. L'élève doit choisir à chaque fois entre 4 réponses.	1 heure et demie
	Compréhension écrite	À partir d'un texte simple, l'élève doit répondre à des questions sur le contenu.	
	Expression écrite	Rédaction d'environ 6 lignes (environ 50 mots) sur un sujet en relation avec les contenus étudiés en CM2.	
Oral (15 points)	Lecture	Lecture d'un texte à voix haute.	10 min. de préparation + 10 min. d'entretien
	Compréhension et expression	Questions de compréhension sur ce texte.	

Français			
Ecrit (40 points)	Compréhension de texte	Lecture autonome d'un texte d'une vingtaine de lignes. Questions de compréhension et d'interprétation en prenant appui sur des indices précis du texte, questions de vocabulaire. Les réponses doivent être entièrement rédigées, dans une syntaxe correcte.	1 heure et demie
	Maîtrise de la langue	À partir d'éléments du texte : Reconnaître et nommer la nature et la fonction de mots et de groupes syntaxiques dans des phrases simples. Accorder le verbe et le sujet, faire les accords dans le groupe nominal. Connaître le fonctionnement du verbe et les temps simples.	
	Expression écrite	Rédaction d'une vingtaine de lignes en rapport avec le texte. Sont évaluées la présentation (propreté et lisibilité), la compréhension du sujet, la richesse de l'expression, la maîtrise de la langue dont l'orthographe.	
Oral (20 points)	Lecture	Lecture d'un texte à voix haute.	5 min. de préparation + 10 min. d'entretien
	Compréhension et expression orale	Questions de compréhension sur ce texte et entretien.	